

à signer. D'ailleurs j'ai des raisons de croire que s'ils ont subi quelque pression, c'est plutôt dans leur dernière démarche que dans la première. La lettre de M. J. B. H. Bellemare prouve que ce jeune Vicaire s'est abstenu de signer cette requête *par crainte* des misères qu'il redoutait de la part de son Curé l'un des zélés pétitionnaires de la division du diocèse. Je demande donc que ces lettres *confidentielles* soient mises de côté et regardées comme non avenues; ou que des mesures soient prises pour constater si elles sont véritablement authentiques, avant qu'elles puissent annuler sur cette requête les signatures qui ont été dûment certifiées.

Dans tous les cas, il n'en reste pas moins prouvé par ces documents que les pétitionnaires ne forment qu'une bien petite partie du Clergé du Sud, et à plus forte raison de tout le diocèse également intéressé en cette affaire; et que la question serait bien vite réglée si elle devait se décider par la majorité des prêtres, comme aussi par la majorité des Evêques!

II

RÉFLEXIONS DE MGR. LE DÉLÉGUÉ SUR CE FAIT.

Monsieur le Délégué voyant un si petit nombre de prêtres entreprendre de démembrer un diocèse *incognito*, et sans tenir compte de la discipline de cette province qui a toujours laissé ce soin aux évêques, fait les réflexions suivantes dans une lettre du 31 Décembre dernier. Je traduis de l'anglais: « Les prêtres des diocèses Canadiens prennent trop sur eux mêmes. Ils contrôlent trop les Evêques, et on leur donne trop de liberté d'intervenir dans le gouvernement général de l'Eglise. Si les Evêques les tenaient plus rigoureusement à leur place, nous n'aurions pas le spectacle d'une poignée de prêtres entreprenant de diviser un diocèse comme le vôtre, *incognito* *episcopo*..... Je suis scandalisé de la liberté avec laquelle ils discutent, les actes de leurs Evêques, et je crois qu'il y a une grande réforme à faire sur cette matière. »

Je prie donc la S. C. de la Propagande de me donner l'appui nécessaire pour ramener ces prêtres à l'ordre, en leur donnant une admonition convenable, et en leur rappelant que c'est aux Evêques à régler avec le St. Siège ce qui regarde la division et la formation des diocèses.

III

ÉTAT DU DIOCÈSE.

Les pétitionnaires ne font aucune plainte contre l'administration du diocèse, ils reconnaissent même le zèle de leur évêque à pourvoir à tous ses besoins. Les institutions diocésaines s'y développent rapidement et y sont partout prospère; c'est ce qu'ils constatent dans leur mémoire! Pourquoi donc alors démembrer ce diocèse au risque de le rejeter dans les difficultés financières qui ont failli en amener la ruine il y a quelques années? En 1862 la dette de ce diocèse était en chiffres ronds de 875 mille piastres, et il fallut entrer en arrangement avec les créanciers pour éviter la *banqueroute*. Ces créanciers se virent dans la dure nécessité de faire des sacrifices considérables pour ne pas perdre toute leur créance. Il fallut en même temps mettre à contribution le Clergé et les Fidèles du diocèse, et c'est grâce à leur généreux concours, si le diocèse put se relever peu à peu de cet état de ruine.

Il est pénible d'avoir à dire ici que deux des plus zélés pétitionnaires du démembrement du diocèse aujourd'hui étaient alors d'avis qu'il fallait profiter de cet embarras financier pour le supprimer!

En 1875 la dette du diocèse était encore de 348 mille piastres, savoir: 327 mille piastres pour l'évêché et 21 mille piastres pour le séminaire! C'est en présence de cette dette encore si lourde que les pétitionnaires ont écrit dans leur mémoire que l'évêché n'avait plus de dette, ou qu'elle était virtuellement éteinte. (Nos. 24, 25, 26.)

Outre cette dette qui épuise depuis si longtemps les ressources du diocèse, l'évêque n'a pas encore de maison pour se loger avec l'administration diocésaine. La Cathédrale n'est point achevée, et demande déjà des réparations considérables. Le Séminaire diocésain ne peut se soutenir, et il faut lui venir en aide chaque année pour un montant considérable. En un mot il faut que toutes les ressources du diocèse soient administrées avec la plus grande économie pour faire face aux besoins en continuant l'extinction graduelle de la dette qui l'obère si lourdement depuis plus de 20 ans.